



Université d'été
des Avocats 1976

UNIVERSITE D'ETE DES AVOCATS

SESSION 2016

L'Université d'Été des Avocats vous propose, pour sa 42^{ème} session, un programme attractif et innovant offrant, à votre choix, trois semaines de formation au mois de juillet 2016 :

1^{ère} et 2^{ème} formations en concomitance :

- du 11 au 15 juillet 2016

3^{ème} formation :

- du 18 au 22 juillet 2016

L'Université d'Été des Avocats, est une association sans but lucratif, ayant une expérience reconnue depuis 1976 dans la formation permanente des professionnels du droit. Ses sessions sont ouvertes à tous les avocats mais aussi à tous juristes et à toutes personnes exerçant des responsabilités dans la vie professionnelle ou associative et qui souhaitent faire le point sur les questions juridiques traitées.

Les formations dispensées par l'Université d'Été des Avocats sont validées par le Conseil National des Barreaux au titre de la formation professionnelle continue des avocats.



LIEU DE LA FORMATION

HOSTELLERIE DE FONTANGES

Route de Conques Marcillac - D 901

12850 ONET LE CHATEAU – RODEZ

Tél : 05 65 77 76 00 - fax : 05 65 42 82 29

www.hostellerie-fontanges.com



DROIT SOCIAL

Par Monsieur le Professeur Bernard GAURIAU

Professeur à l'Université d'ANGERS, Avocat au barreau de PARIS

lundi 11

- INTRODUCTION : actualité jurisprudentielle de l'année écoulée

mardi 12

- Loi n° 2016-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (la procédure prud'homale, travail dominical et en soirée, les licenciements pour motifs économiques collectifs, le droit d'information préalable des salariés en cas de cession, les accords de maintien dans l'emploi, les accords de maintien dans l'emploi, le contentieux du licenciement, les délits d'entrave).

mercredi 13

- Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

Chapitre 1 - Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI): composition, mandat, rôle

Chapitre 2 - La délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés : mise en place, attributions, fonctionnement, crédit d'heures, suppression

Chapitre 3 - L'instance unique dans les entreprises de 300 salariés et plus : Mise en place, attribution, fonctionnement

Chapitre 4 - Le CHSCT : durée des mandats, règlement intérieur, ordre du jour et délais de consultation

jeudi 14

Chapitre 5 - Articulation du CCE et du CE : le CCE seul consulté, la consultation conjointe, l'ordre de consultation

Chapitre 6 - Les réunions des IRP : nombre de réunions du CE, consultation CE et négociation d'un accord, réunions communes, la visioconférence, les procès-verbaux

Chapitre 7 - L'information-consultation du CE
3 consultations annuelles : Orientation stratégique de l'entreprise, situation économique et sociale et politique sociale de l'entreprise, conditions de travail et emploi

La BDES enrichie

Chapitre 8 - Le contentieux électoral.

Des candidatures équilibrées H/F

vendredi 15

Chapitre 9 - La négociation collective
. Négociation annuelle sur la rémunération, le Temps de Travail et le partage de la VA.

. Négociation annuelle sur l'égalité professionnelles H/F et la qualité de vie au travail

. Négociation triennale sur la gestion des emplois et des parcours professionnels
Possibilité de déroger au calendrier de la négociation

- Élu mandaté, Élu non mandaté, Non élu mandaté
Une procédure préalable

- Les adhésions volontaires, Les adhésions indirectes, les branches restructurées.

Chapitre 10 - Diverses mesures : Agissements sexistes, l'exercice des mandats, le *burn-out* pourra être une maladie professionnelle, La prévention de la pénibilité, L'inaptitude physique, Le CV anonyme, Le CDD

2ème FORMATION

Semaine du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2016

LIEU DE LA FORMATION

HOTEL DE LA CORDERIE ROYALE

Rue Audebert - BP 30275

17305 ROCHEFORT SUR MER

Tél : 05.46.99.35.35 - fax : 05.46.99.78.72

www.corderieroyale.com



ACTUALITE DU CONTENTIEUX COMMERCIAL ET DES AFFAIRES

Par Monsieur le Professeur Cyril NOURISSAT

Agrégé des Facultés de droit

Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

lundi 11

- contentieux général : principales clauses contractuelles. Cette journée se propose de balayer l'état du droit positif relativement à certaines clauses des contrats d'affaires qui suscitent un contentieux nourri et récurrent : clause de non-concurrence, clause de force majeure, clause de garantie de passif, clause pénale, clause de prix à dire d'expert...

mardi 12

- Contentieux général (l'exécution provisoire) lié à l'arrêt et à l'aménagement de l'exécution provisoire ordonnée ou de droit.
- Contentieux de la concurrence déloyale et du parasitisme

mercredi 13

- Contentieux des pratiques restrictives de concurrence : le défi de la spécialisation (difficultés contentieuses nées de la spécialisation des juridictions civiles et commerciales pour connaître des litiges intéressant les pratiques restrictives de concurrence).

jeudi 14

- Médiation, conciliation en matière commerciale (décret 11 mars 2015) - rédaction des clauses de médiation/conciliation préalable.
- Contentieux né de l'arbitrage commercial : principaux recours engagés contre une sentence arbitrale mais aussi contre l'ordonnance d'exequatur de la sentence.

vendredi 15

- Contentieux européen et international de la distribution. Ce module donnera l'occasion de revenir sur les dernières évolutions de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne ainsi que de la Cour de Cassation en matière de distribution. Les difficultés liées à la stipulation de clauses attributives de juridiction asymétriques seront étudiées.

3ème FORMATION

Semaine du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2016

LIEU DE LA FORMATION

HOTEL DE LA CORDERIE ROYALE
Rue Audebert - BP 30275
17305 ROCHEFORT SUR MER
Tél : 05.46.99.35.35 - fax : 05.46.99.78.72
www.corderieroyale.com



LE FONDS D'ENTREPRISE

Par Monsieur le Professeur Nicolas DISSAUX

Agrégé des Facultés de Droit

Professeur à l'Université de Lille 2

lundi 18 :

La notion de fonds

- Les éléments du fonds d'entreprise (place de la clientèle)
- La notion de fonds à l'épreuve des nouvelles techniques de distribution (franchise, commission-affiliation)
- Les formalités nécessaires à la constitution d'un fonds

La cession de fonds

- Négociation du contrat de cession (Information précontractuelle, Avant-contrat)
- Rédaction du contrat de cession (mentions obligatoires)
- Conditions de validité de la cession
- Effets de la cession (Garanties)

mardi 19 :

Le fonds appartenant à une personne physique

- Risques de l'entrepreneuriat à titre individuel
- Protections de l'entrepreneur individuel
- Déclaration Notariée d'Insaisissabilité
- Insaisissabilité de plein droit de la résidence principale
- Régime de l'EIRL

Le fonds appartenant à une personne morale

- Notion et régime du succursalisme
- Pouvoirs des gérants
- Responsabilité civile et pénale des dirigeants

mercredi 20 :

Le fonds appartenant à plusieurs personnes

- Fonds et Indivision
- Fonds et régime communautaire entre époux

Le fonds donné en garantie

- Nantissement de fonds d'entreprise (Conditions, Effets, nouveautés issues de la loi « Macron »)
- Crédit-bail
- Fiducie et fonds d'entreprise

jeudi 21 :

L'exploitation pour compte propre

- Usufruit sur fonds d'entreprise
- Location-gérance

L'exploitation pour compte d'autrui

- Gérance-Mandat
- Mandat à effet posthume
- Droit du travail (gérant salariés et quasi/salariés)

vendredi 22 :

L'optimisation de l'exploitation

- Publicité, Signes distinctifs
- Contrats de coopération (Franchise)

La protection de l'exploitation

- Action en concurrence déloyale
- Clauses restrictives de concurrence (conditions de validité, application, sanctions)

ORGANISATION - Les participants se retrouvent le dimanche soir, veille de l'ouverture des travaux pour faire connaissance et dîner ensemble.

Les travaux juridiques laissent place, en fin d'après-midi, aux activités de détente et de découverte, aux visites culturelles ou aux activités sportives, en fonction des choix de chacun.

Un dossier documentaire préparé par l'intervenant est remis à chaque participant.

TARIFS DES FORMATIONS

◆ Auditeur : dossier + enseignement + 5 jours en pension complète*	1 500 €
◆ Jeune avocat (ayant prêté serment après le 1er juillet 2012) : dossier + enseignement + 5 jours en pension complète*	1 200 €
◆ Accompagnant : ne suivant pas les travaux et logeant avec un auditeur *	800 €
◆ Auditeur externe : dossier + enseignement + 5 déjeuners	900 €
◆ Jeune avocat (ayant prêté serment après le 1er juillet 2012) auditeur externe : dossier + enseignement + 5 déjeuners	720 €

* *accueil et arrivée pour dîner le dimanche soir.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT :

Mme M. Prénom : NOM :

Avocat au Barreau de : ou exerçant la profession de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Tél. Fax :

E-mail :

INSCRIPTION :

S'inscrit à la semaine du :

1) - 11 au 15 juillet 2016 (DROIT SOCIAL par le Pr. GAURIAU)

En qualité de : auditeur accompagnant externe

2) - 11 au 15 juillet 2016 (CONTENTIEUX COMMERCIAL par le Pr. NOURISSAT)

En qualité de : auditeur accompagnant externe

3) - 18 au 22 juillet 2016 (LE FONDS D'ENTREPRISE par le Pr. DISSAUX)

En qualité de : auditeur accompagnant externe

BULLETIN ET REGLEMENT A RETOURNER A :

1/ Semaine du 11 au 15 juillet 2016 (DROIT SOCIAL - Professeur GAURIAU)

Me Eric RAFFIN, Administrateur
57 rue de Talleyrand
BP 2528- 51071 REIMS CEDEX
☎ 03 26 47 74 22
✉ e.raffin@raffinassociés.com

2/ Semaine du 11 au 15 juillet 2016 (CONTENTIEUX COMMERCIAL - Professeur NOURISSAT)

Me Thierry CHIRON, Administrateur
21 avenue Albert Camus
B.P. 56605 - 21066 DIJON CEDEX
☎ 03 80 28 05 53
✉ thierry.chiron@legiconseils.com

3/ Semaine du 18 au 22 juillet 2016 (LE FONDS D'ENTREPRISE - Professeur DISSAUX)

Patrick TRASSARD, Administrateur
2 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX
☎ : 05.56.23.87.20
✉ : ptrassard@trassard-avocatsconseils.fr

REGLEMENT :

Pour valider mon adhésion, j'adresse un chèque de
d'Été des Avocats à l'administrateur de la semaine choisie.

€ à l'ordre de l'Université

A
LE

SIGNATURE